



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

PLU

Question écrite n° 99376

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur l'importance du respect des règles d'urbanisme. Toutefois, encore faut-il que lorsqu'un maire dresse un procès-verbal pour une infraction, les services de la justice engagent des poursuites. Compte tenu de la charge de travail des procureurs de la République, il s'avère malheureusement que, de plus en plus souvent, des délits graves en matière d'urbanisme ne sont pas poursuivis et fassent l'objet d'un classement vertical (cas de coupes d'arbres en zone urbaine dans un espace boisé classé, cas de constructions sans permis de construire...). Au moment où les exigences de l'État en matière de plans locaux d'urbanisme (PLU) deviennent de plus en plus pesantes pour les communes, elle lui demande si, en contrepartie, il ne conviendrait pas d'être plus attentif à la poursuite des infractions, qui violent les dispositions d'urbanisme des PLU.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99376

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [27 septembre 2016](#), page 8746

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)